

407, boulevard Saint-Laurent, Bureau 700  
Montréal (Québec) H2Y 2Y5

## Avis aux membres du Barreau

Cour du Québec

Division administrative et appel

(Juridiction 80)

District judiciaire de Montréal

Veillez prendre note qu'à compter du mardi 6 novembre 2007, toutes les requêtes (moyens préliminaires, requêtes pour permission d'appeler, requêtes pour obtenir un sursis d'exécution, requêtes en homologation de sentence, etc.) du ressort de la division administrative et d'appel de la Cour du Québec, devront être présentées pour adjudication le mardi à 9 h 30 à la salle 13.09.

En matière d'impôt, les requêtes introductives d'instance demeurent présentables tous les jours de la semaine à 9 h à la salle 2.06. Après le dépôt de l'entente sur le déroulement de l'instance, toute autre requête devra être présentée le mardi à 9 h 30 à la salle 13.09.

Pour ce qui est des requêtes fondées sur le *Code de la sécurité routière* (requêtes pour obtention d'un permis restreint, requêtes pour obtention d'une mainlevée de saisie), elles demeurent présentables le mardi et le jeudi à 14 h à la salle 14.11.

**ARMANDO AZNAR**

Juge coordonnateur adjoint  
Cour du Québec - Chambre  
civile